



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Avis de construction

Requérants :	Nicole et Serge Käslin, Ch. des Oeuchettes 21, 2536 Plagne
Auteur du projet :	Serge Käslin, Ch. des Oeuchettes 21, 2536 Plagne
Propriétaires fonciers :	Nicole et Serge Käslin, Ch. des Oeuchettes 21, 2536 Plagne
Projet :	Pose d'un sauna, d'un jacuzzi, d'un jardin d'hiver et d'une serre sis sur parcelle no. 1072, Ch. des Oeuchettes 21 à Plagne, zone H2.
Genre de construction :	Selon descriptif détaillé déposé
Objet protégé :	Néant
Dimensions :	Selon plans déposés

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Le conseil municipal

2536 Plagne, le 18 décembre 2020